

ter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) et le ministre de la Justice (M. Turner). Je me réjouis de voir le ministre de la Justice, à l'instar du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), s'intéresser davantage aux deux territoires. Je souscris en général au principe du projet de loi, mais en tant que membre du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, j'aurai autre chose à dire à ce sujet lors de l'examen détaillé du projet de loi.

Le bill vise de façon générale à conférer plus d'autorité et d'autonomie aux gouvernements des deux territoires. Voilà qui est bien. Peut-être le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'est-il pas allé assez loin au gré de certains, mais il a certes pris des mesures très positives dans la bonne voie. J'ai applaudi en particulier à l'augmentation du nombre des représentants élus au sein du conseil des Territoires du Nord-Ouest, de sept à dix, et à la diminution du nombre des membres désignés, de cinq à quatre. J'espère qu'avant longtemps, tout le conseil sera électif.

Je ne voudrais pas, en parlant des membres nommés, donner l'impression qu'ils ne se sont pas bien acquittés de leur tâche, ce qui est le contraire de ma pensée. Les personnes nommées, choisies parmi différents groupes du Sud du Canada, ont fait un apport considérable au gouvernement et au développement général des Territoires du Nord-Ouest. Je pourrais en citer beaucoup, mais je voudrais me borner aujourd'hui à parler de l'apport des autochtones.

Abe Okpik, premier Esquimau nommé au Conseil des Territoires du Nord-Ouest, a joué, à mon avis, un rôle remarquable comme représentant des Esquimaux. Il a fait bénéficier le Conseil d'une connaissance de la langue, de la culture et des problèmes des Esquimaux qui jamais auparavant n'y avait existé et qui a eu un excellent effet. J'estime que ses efforts, en réalité, ont amorcé l'élection de M. Simone Michael, premier Esquimau élu pour siéger au Conseil. Selon ce que nous avons lu et entendu, Simone se fait remarquer encore plus à cause de son élection, qui est le fait de la population de l'Est de l'Arctique.

Je voudrais dire un mot d'un autre personnage remarquable, M. John Tetlich Charlie de Fort MacPherson, premier Indien nommé au Conseil territorial. Comme M. Okpik, M.

Charlie a aussi fait un apport considérable au gouvernement des Territoires. Il a enrichi de ses connaissances intimes des Indiens, de leur culture, de leur langue l'apport des autochtones à la vie des Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'espère qu'à l'issue des prochaines élections, nous verrons le premier Indien élu au Conseil territorial. On discute beaucoup de politique parmi les Indiens des territoires, et si les paroles sont suivies par des actes, comme cela arrive généralement chez les Indiens, je suis convaincu que nous verrons, au moins, un Indien élu au prochain Conseil territorial.

• (4.30 p.m.)

Je souscris à certaines des remarques du leader à la Chambre de l'opposition officielle. Je reconnais que ceci n'a pas trait à la présente mesure, mais je voudrais prier le ministre des Affaires indiennes (M. Chrétien), le ministre de la Justice (M. Turner) et le premier ministre (M. Trudeau) d'intervenir pour régler la question des réclamations aborigènes faites par les Indiens et les Esquimaux. Dans ce contexte, je proposerais que le mandat du Commissaire nommé pour examiner les diverses réclamations des Indiens soit élargi pour lui permettre de présenter des observations et des recommandations pertinentes non seulement aux territoires du Nord, mais aussi à l'Ouest du Canada, particulièrement à ma province de la Colombie-Britannique.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a également cité certaines statistiques, comme on le voit à la page 6944 du Hansard. Il a cité certaines statistiques relatives au taux de mortalité et à l'espérance de vie des indigènes. C'est malheureux que le député ait utilisé des chiffres qui remontent à 1966, car d'immenses progrès se sont accomplis ces dernières années sous l'impulsion du ministère des Affaires indiennes et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans une optique différente, je citerai des données statistiques de 1968 sur l'espérance de vie des Indiens. Ces chiffres portent sur l'ensemble du Canada et, évidemment, les Territoires du Nord-Ouest. L'espérance de vie des hommes indiens, en 1968, était de 61.31 ans, contre 69.04 ans pour les autres races. L'espérance de vie des femmes indiennes était de 65.86, contre 75.60 ans pour les autres races. Je sais que nous ne pouvons toujours pas être très heureux de ces données statistiques, mais elles montrent qu'il y a un grand